

224C2482
FR0011992700-FS0894

28 novembre 2024

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

ATEME
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 novembre 2024, la société Otus Capital Management Limited¹ (29 Queen Anne's Gate, Londres, SW1H 9BU, Royaume-Uni), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 27 novembre 2024, le seuil de 10% des droits de vote de la société ATEME et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 339 871 actions ATEME représentant autant de droits de vote, soit 11,66% du capital et 9,90% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Regents of the University of Michigan	661 414	5,76	661 414	4,89
Maga Micro Cap Fund	397 430	3,46	397 430	2,94
LGT Select Eq Global Pool Otus	281 027	2,45	281 027	2,08
Total Otus capital Management Limited	1 339 871	11,66	1 339 871	9,90

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions ATEME sur le marché.

À cette occasion, la société Regents of the University of Michigan a franchi individuellement en baisse le seuil de 5% des droits de vote.

¹ Otus Capital Management Limited (*Private Limited Company*), agit comme « *general partner* » de Otus Capital Management L.P. (*Limited Partnership*) qui agit en qualité de « *discretionary investment manager* » pour le compte des fonds cités ci-après.

² Sur la base d'un capital composé de 11 489 444 actions représentant 13 538 643 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.